

Guide pratique du compostage



Le SIREDOM est certifié iso 9001 et iso 14001



sommaire

- Le compostage... un processus naturel et économique 3
- Les modes de compostage 4
- La fabrication du compost 6
- Conseils pour bien réussir son compost 10

Le compostage... un processus naturel et économique

Le compostage est un procédé de dégradation naturelle des matières organiques, par des micro-organismes, en présence d'humidité et d'oxygène.

À partir de **déchets du jardin et de cuisine**, le compostage permet d'obtenir gratuitement un amendement organique, le compost, structurant naturel nécessaire à la vie du sol et libérant lentement des éléments minéraux.

La pratique du compostage s'avère **économique et environnementale**: elle permet d'éviter l'achat et l'utilisation d'engrais chimique, diminue la quantité de déchets ménagers produits d'environ 100kg/personne/an* et limite ainsi les coûts liés à l'élimination des déchets.



Les modes de compostage

Le choix d'un mode de compostage sera fonction du volume à composter et de votre sensibilité.

1



1 Le compostage en tas

Il consiste en un compostage direct des matières sur le sol, en un tas d'au moins 1 à 2 m³, à l'abri du vent et à l'ombre.

AVANTAGES

- pas de limitation de volume
- brassages du compost plus aisés

INCONVÉNIENTS

- attirent certains animaux
- processus de compostage plus long

2



2 Le compostage en fosse

Les déchets à composter sont déposés dans un trou de 30 à 50 cm de profondeur, creusé dans le sol.

AVANTAGES

- compostage stimulé par les lombrics

INCONVÉNIENTS

- brassages difficiles et aération limitée
- pas de montée en température

3



3 Le compostage en composteur

Il doit être posé en extérieur en contact direct avec le sol, sur une surface plane, et dans une zone semi-ombragée.

AVANTAGES

- conserve l'humidité et accélère le processus de compostage
- évite les nuisances dues aux animaux

INCONVÉNIENTS

- brassages moins aisés
- contrainte de volume

NOTA BENE

Ces modes de compostage peuvent être réalisés collectivement à l'échelle d'un quartier, d'une résidence.



Avant de commencer votre compost

Choisissez un endroit plus ou moins ensoleillé, bien drainé, pratique et accessible toute l'année.

Veillez à ne pas placer votre composteur à proximité de résineux, thuyas et noyers.

Griffez la terre à l'endroit choisi pour votre composteur.

Une fois le composteur installé, couvrez le fond d'un lit de petites branches afin de laisser l'air circuler et d'améliorer le drainage.

Le composteur proposé par votre collectivité

Il porte le label
NF Environnement qui
garantit un matériel de
bonne qualité
(bois ou plastique
recyclé et recyclable).

à retenir

→ Quel que soit le mode de compostage choisi, quelques règles essentielles sont à appliquer :

- le **mélange des apports** (déchets verts et bruns),
- le **brassage** du tas pour l'aération,
- l'**humidification** de la pile de compost.

astuce

→ Pour faciliter l'aération de votre futur compost, vous pouvez disposer 2 bâtons dans votre composteur en les croisant : ils vous permettront de mélanger plus aisément vos apports.

La fabrication du compost



1

LES DÉCHETS DE JARDIN

- les fleurs fanées, les plantes, les fanes du potager...
- les tontes de gazon, les feuilles, les tailles de haies et d'arbustes (réduites en morceaux).

2

LES DÉCHETS DE CUISINE

- épluchures (peaux d'agrumes et de bananes en petites quantités),
- restes de légumes, de fruits, de repas (riz, pâtes...),
- coquilles d'œufs (concassées)
- filtres et marc de café, sachets d'infusions.



3

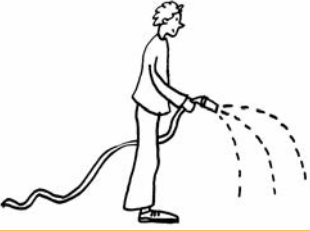
LES AUTRES DÉCHETS

- sciures, copeaux (non traités),
- serviettes en papier, essuie tout, papier journal (non colorés et en petites quantités),
- fumiers d'animaux d'élevage,
- paillage d'animaux domestiques herbivores.



LA VIE DU COMPOST

Lors de la transformation des matières organiques en compost, la présence d'une vie biologique au sein de votre composteur est normale et nécessaire : elle participe au processus de décomposition. Préservez-la !



Sont interdits de compostage

- matières synthétiques
- plastiques
- métaux, verre
- litières non dégradables d'animaux
- poussières de sacs d'aspirateurs
- terre, sable, gravats, pierres, coquillages
- morceaux de bois et branches (> 10 mm de diamètre)
- thuyas et feuilles de noyer
- déchets d'origine animale (fortement déconseillés)
- plantes malades

La fabrication du compost



*DÉCHETS AZOTÉS/VERTS

tontes, feuilles, déchets de fruits et légumes...

DÉCHETS CARBONÉS/BRUNS

branches broyées, feuilles mortes, copeaux...

Comment réaliser votre compost ?

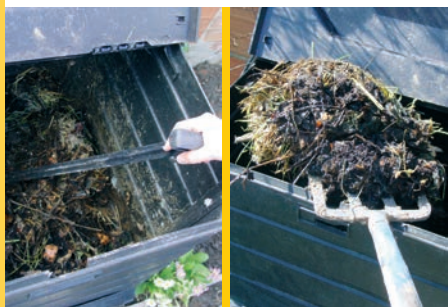
À chaque apport, il est important de bien mélanger les différents déchets organiques (verts et bruns*) afin de favoriser leur dégradation par les micro-organismes.

Veillez par exemple à mélanger vos tontes de gazon avec une matière sèche et grossière comme des feuilles et des petites branches.

Il est également important de tester l'humidité de votre compost. Prenez une poignée de compost et pressez-la:

- un compost de bonne qualité va colorer votre main et garder sa forme.
- un compost trop humide va produire du «jus».
- un compost trop sec va s'émietter.

Au printemps, pensez à retourner complètement le compost et humidifiez-le si nécessaire pour activer la décomposition (apport d'oxygène et d'eau).



Comment utiliser votre compost ?

Au bout **de 3-4 mois** le compost peut être utilisé comme **paillage** pour protéger le sol en hiver, limiter l'évaporation et apporter des éléments minéraux.

Ce compost est utilisé dans sa totalité hormis les éléments les plus grossiers remis à composter.

Dès l'automne, disposez le «paillis» en surface sur des végétaux bien enracinés. Incorporez-le au sol au bout de 6-8 mois.

COMPOST MÛR

Il faut compter entre **6 et 8 mois** pour qu'un compost soit décomposé et riche en humus. Il est prêt à l'emploi lorsqu'il est foncé, s'émiette et dégage une odeur de terreau. Tamisez le compost pour éliminer les éléments les plus grossiers et l'incorporer dans les premiers centimètres du sol par griffage. Pour le rempotage ou les semis, mélangez le compost à de la terre.



un service complémentaire

Les déchets végétaux de grosse taille (troncs, branches...) ainsi que les surplus peuvent être déposés dans les déchèteries du SIREDOM.

Pour connaître la déchèterie la plus proche :

N° Indigo 0 820 62 91 91 0,12 € TTC / MIN

www.siredom.com

Quel que soit l'emploi de votre compost, comptez 1/3 de compost pour 2/3 de terre.

Conseils pour réussir son compost

La fabrication d'un compost de qualité nécessite une attention particulière. Il n'est pas exclu de rencontrer quelques problèmes. Des remèdes simples vous sont proposés ci-dessous.

Problèmes rencontrés

ODEUR DÉSAGRÉABLE

- Manque d'air – déchets trop tassés et trop fins
- Trop d'humidité

LE TAS ET LE CŒUR DU COMPOST SONT SECS

- Trop de déchets secs (bruns) et grossiers
- Quantité de déchets à composter trop faible (remplir le composteur au 2/3)
- Manque d'azote

LE TAS DE COMPOST EST FROID

- Manque d'oxygène, trop humide

LE CŒUR DU COMPOST EST COMPACT

- Excès de porosité, l'air circule trop bien
- Manque d'aération

LES INSECTES NUISIBLES (PETITES MOUCHES ET AUTRES) ET LES ANIMAUX SONT ATTIRÉS

- Mauvais recouvrement des déchets de cuisine ou présence de déchets « interdits de compostage »

ODEUR D'ÉTHER

- Peaux d'agrumes et chaleur

ODEUR D'AMMONIAQUE

- Mélange trop riche de matières azotées (trop de tonte)
- Température excessive



Solutions

- Retourner le tas et ajouter des matériaux grossiers riches en carbone (branchettes et tailles)
 - Diminuer l'apport de déchets humides et protéger des fortes pluies
- Retourner le compost et humidifier – Ajouter des déchets de cuisine
 - Ajouter de la matière et retourner le tas
 - Ajouter des matériaux verts riches en azote
- Brasser et ajouter des matériaux
- Rajouter des fractions fines ou retirer les fragments trop grossiers, et humidifier
 - Mélanger en incorporant des matériaux grossiers
- Recouvrir constamment les déchets de cuisine, de déchets bruns (feuilles, tailles...) et mélanger
- Recouvrir les peaux d'agrumes avec d'autres déchets ou mélanger le compost
- Rajouter des matières carbonées (ex : branches broyées, feuilles mortes...)
 - Brasser le compost

→ Afin d'améliorer votre compost et de répondre à toutes vos questions, votre commune vous propose l'aide de « relais – compostage »

Pour obtenir les coordonnées de votre relais, contactez votre mairie.

Le **SIREDOM**, Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères, regroupe 129 communes soit près de 740 000 habitants.

Ses missions : les études préalables et la réalisation du traitement et de la valorisation des ordures ménagères pour le compte des collectivités de son territoire.

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, la promotion du compostage de proximité est une priorité.

Le SIREDOM, en partenariat avec le Conseil général de l'Essonne et l'ADEME, subventionne l'achat par les collectivités de composteurs et met à leur disposition des outils de communication.

Le SIREDOM mène l'ensemble de ses actions dans le souci permanent de répondre aux orientations et objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement qui sont entre autres d'augmenter les taux de valorisation des déchets et de réduire la quantité de déchets produits de 7% par an pour 2015.

SIREDOM

5 rue Gustave Eiffel
91420 MORANGIS
Tél : 01 69 74 23 50
Fax : 01 69 09 03 59
contact@siredom.com
www.siredom.com

ADEME



DELEGATION REGIONALE ÎLE-DE-FRANCE

